FRUEHAUF

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Véhicule prêt à l'emploi

Cl0-5

soussigné (nom prénom) (2) : Jean-Fançois LAURENT
résentant dûment accrédité de la Société .... FRUEHAUF SAS
24-28 Avenue Jean Mermoz
89000 Auxerre

nstructeur,
tifie que le véhicule prêt à l'emploi :
nomination : (références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux cents d'immatriculation)

(D1)	Marque :	FRUEHAUF
(D2)	Type Variante Version :	
	Type (TX38CS – TX38VS – TX38ES) (1) :	TX38CS
	Variante :	Sans
	Version (2) :	S8EAS
(D3)	Dénomination commerciale :	Sans
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2) :	VFKTX38CSBS8E1862
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) (2) :	39000
(F2)	asse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg) (2) :	38000
(F3)	asse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PRA) (kg) :	Non applicable
(G)	asse en service (G1 + 75) (kg) :	Non applicable
(G1)	ids à vide national (PV) (kg) (2) :	7200
(J1)	re national (SREM – SRTC) (1) :	
(J3)	osserie (désignation nationale) (2) :	PLSC
(K)	éro de la réception par type :	D-0005-06-01
(P1)	drée (cm³) :	Non applicable
(P2)	ance nette maximale (kW) :	Non applicable
(P3)	e d'énergie :	Non applicable
(P6)	nce administrative (CV) :	Non applicable
(Q)	rt puissance / masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) :	Non applicable
(S1)	le de places assises (y compris celle du conducteur) :	Non applicable
(U1)	N sonore à l'arrêt (db[A]) :	Non applicable
(U2)	Re de rotation du moteur lui correspondant (min⁻¹) :	Non applicable
(V7)	Cg/km) :	Non applicable
(V9)	Ce environnementale :	Non applicable

Mon particulière (3) : **« TE possible R322-2 »** (OUI / NON) (1) : **OUI**
« TE exclusif R322.2 » (OUI / NON) (1) : **NON**

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota)
- sort de nousines (magasins), le **/28/11/2011**
- pour être livré à (2) (nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

[redacted]

Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint à présent certificat le procès-verbal de réception du type.

Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration en préfecture
- le cas échéant d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

ATTESTATION D'EQUIPEMENTS

Lors de sa mise en service (date ci-dessus) le véhicule est équipé des équipements ci-dessus :

Haron élévateur (OUI / NON) (1) :	OUI	
Crochet d'attelage arrière pour remorque :	NON	
Monte pneumatique de dimension + indice de charge (2) :	385/55R22.5	160

Signature et cachet

FRUEHAUF S.A.S.
24 à 28 Avenue Jean Mermoz
89002 AUXERRE
Tél. : 03 86 94 [illegible] - Fax : 03 86 48 32 11
RCS AUXERRE – SIREN 693 650 194